

EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 23 MARS 2023

L'an deux mil vingt-trois, le jeudi vingt-trois mars à dix-sept heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Eddie LECOURIEUX, Maire.

Date de la convocation : vendredi 17 mars 2023

Etaient présents :

M.	LECOURIEUX	Eddie	Maire				
M.	AFCHAIN	Jean-Jacques	1 ^{er} adjoint	Mme	WANTAR-TASIPAN	Sandrine	Conseillère municipale
Mme	SANMOHAMAT	Rusmaeni	2 ^{ème} adjoint	Mme	TU	Marie-Thérèse	Conseillère municipale
M.	PELAGE	Maurice	3 ^{ème} adjoint	Mme	FROGIER	Vaea	Conseillère municipale
Mme	RIVIERE	Elizabeth	4 ^{ème} adjoint	M.	TOFIL	Raphaël	Conseiller municipal
M.	BERTHELOT	Olivier	5 ^{ème} adjoint	M.	N'GUELA	Carl	Conseiller municipal
Mme	WEDE	Sabrina	6 ^{ème} adjoint	Mme	POIA	Ivy	Conseillère municipale
Mme	BOLO	Valérie	8 ^{ème} adjoint	Mme	JULIÉ	Nina	Conseillère municipale
M.	PAAGALUA	Lionel	9 ^{ème} adjoint	M.	LELONG	Mickaël	Conseiller municipal
Mme	FERRALI	Elodie	10 ^{ème} adjoint	M.	PARENT	Frédéric	Conseiller municipal
M.	BAUDRY	Michel	Conseiller municipal	M.	BOANO	Jean-Irénée	Conseiller municipal
Mme	JALABERT	Nadine	Conseillère municipale	M.	PIDJOT	Romuald	Conseiller municipal
M.	ALGAYRES	Pierre-Louis	Conseiller municipal	M.	SAO	Petelo	Conseiller municipal

Représentés :

M. Guy GUEPY (procuration donnée à M. Lionel PAAGALUA)
 Mme Chantal COURTOT (procuration donnée à M. Michel BAUDRY)
 Mme Fémia MOTUHI (procuration donnée à Mme Nadine JALABERT)
 M. Lolesio MAUVAKA (procuration donnée à Mme Vaea FROGIER)
 M. Georges TARAIHAU (procuration donnée à Mme Elodie FERRALI)
 M. Mathieu GOYON (procuration donnée à M. Raphael TOFIL)
 Mme Laure MOREAU (procuration donnée à Mme Nina JULIÉ)

Absents :

Mme Marguerite FILIMOHAAU
 M. Paul AUSU
 Mme Emiliana TOUTIKIAN-BLONDEEL

formant la majorité des membres en exercice.

* * * *

Conseillers en exercice	:	35
Conseillers présents	:	25
Nombre de votants	:	32

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 17h10.

Mme Ivy POIA est désignée secrétaire de séance.

PORTANT APPROBATION DU PROGRAMME DES TRAVAUX D'EXTENSION ET DE
RENFORCEMENT DU RESEAU DE DISTRIBUTION DU COL DE PLUM

Le conseil municipal de la ville du Mont-Dore, réuni en sa séance du 23 mars 2023,

Vu la loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu la loi n° 99/210 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

Vu la note explicative de synthèse n° 10/2023 du 17 mars 2023

Sur proposition de la commission municipale chargée de l'aménagement du territoire, du transport, du cadre de vie et de l'environnement, en date du 06 mars 2023, et après en avoir délibéré,

DECIDE :

- Article 1 :** Le programme des travaux d'extension et de renforcement du réseau de distribution du col de Plum, ci-annexé, est approuvé.
- Article 2 :** Le maire ou son représentant est habilité à signer les marchés et avenants éventuels avec les entreprises qui seront proposées par la Commission d'Appel d'Offres ainsi que tous actes ou conventions liés à cette opération.
- Article 3 :** Les dépenses seront imputées au chapitre d'investissement n°12818 « Renforcement AEP col de Plum » au budget annexe EAU, dans la limite des crédits inscrits.
- Article 4 :** La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de la Nouvelle-Calédonie dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.
- Article 5 :** Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera inscrite au registre de la ville, transmise au Commissaire Délégué de la République pour la province Sud et publiée sous format électronique.

Le Maire certifie que le présent acte
ayant été transmis le **27 MAR. 2023**
au Commissaire Délégué
et notifié le
et/ou publié le **29 MAR. 2023**
est exécutoire de plein droit

Pour ampliation
Le Chef Adjoint
du Service des Affaires Générales

Lindsay TEPAVA

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 23 MARS 2023

Pour extrait conforme au registre des délibérations,
Le secrétaire de séance, Le Maire,

Ivy POIA

Eddie LECOURIEUX



Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

27 MAR, 2023

CONTRÔLE DE LEGALITE

Ampliations :

Subdivision Administrative Sud
Trésorerie de la province Sud
Direction des services techniques et de proximité
Direction des finances et de l'informatique
Secrétariat Général (SAG : registre et publication)

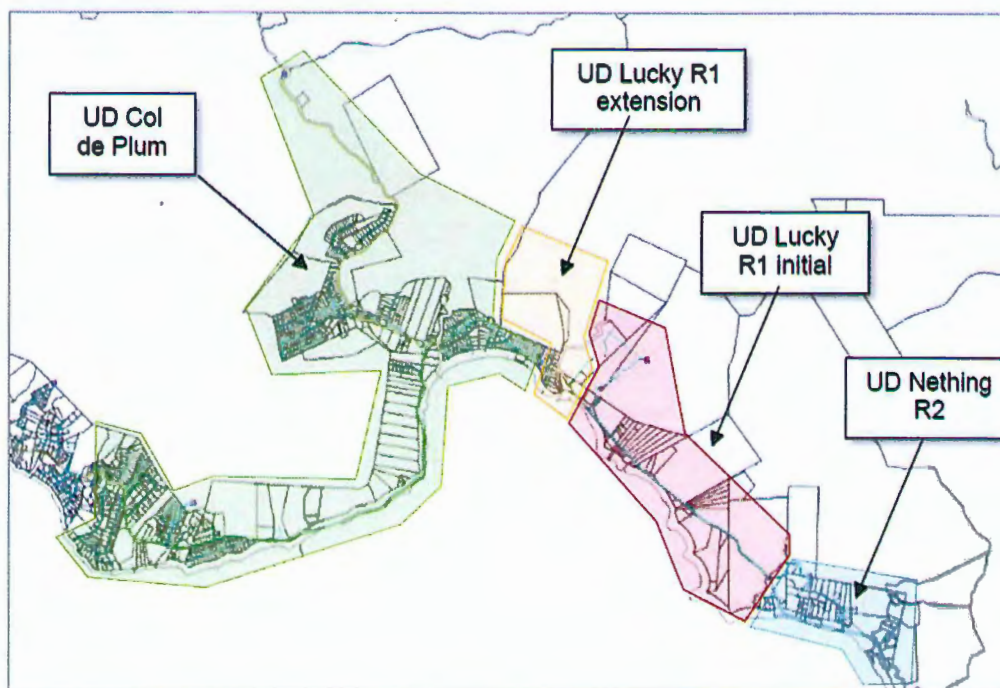
Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

27 MAR, 2023

CONTRÔLE DE LEGALITE

PROGRAMME

EXTENSION ET RENFORCEMENT DU RESEAU DU RESEAU DE DISTRIBUTION DU COL DE PLUM



FEVRIER 2023

Mémoire de présentation

1. Finalité et enjeux

a. Etat des lieux / Problématique

La première phase opérationnelle des travaux de renforcement du col de Plum permet de livrer 4200 mètres de conduite en renfort de l'existant et deux réservoirs d'une capacité totale de 1000 m³. Ces travaux couvriront les besoins du secteur à un horizon de 15 ans.

Ces aménagements sont complétés par une extension et un renforcement de la distribution qui a pour objectif de :

- étendre le rayon de distribution du réservoir « Lucky », et ainsi tirer le plein potentiel de sa capacité. Cela permettra à terme de rationaliser l'exploitation en abandonnant certains réservoirs de petite capacité.
- créer une redondance dans la distribution du réservoir « Nething » au Sud de « Lucky ».

Cette opération s'inscrit dans le Schéma Directeur d'Adduction d'Eau Potable de la ville du Mont-Dore en contribuant au renforcement du réseau d'eau potable du secteur de Plum.

b. Solution et objectifs

Il est ainsi projeté des travaux portant sur la solution ci-dessous :

- **700 m de linéaire de conduite d'AEP Ø200,**
- **476 m de linéaire de conduite d'AEP Ø110,**
- **Le report de 11 branchements.**

2. Description des travaux

Les travaux ont pour objet la mise en place de réseaux de distribution en eau potable.

Les travaux comprennent essentiellement :

- des travaux préalables : débroussaillage, décapage et démolition ou dépose d'ouvrages existants,
- la réalisation de tranchées et de fouilles,
- la mise en place de canalisations, de pièces de raccordement, la robinetterie, fontainerie et accessoires,
- la mise en place des appareils de protection,
- la réalisation des ouvrages en béton et regards,
- l'établissement et la fourniture des plans de récolement.

3. Estimation financière

Le coût de l'opération est estimé à : 46 000 000 F CFP TTC (études, suivi des travaux, fournitures et équipements, travaux, aléas et frais divers).

4. Plan de financement

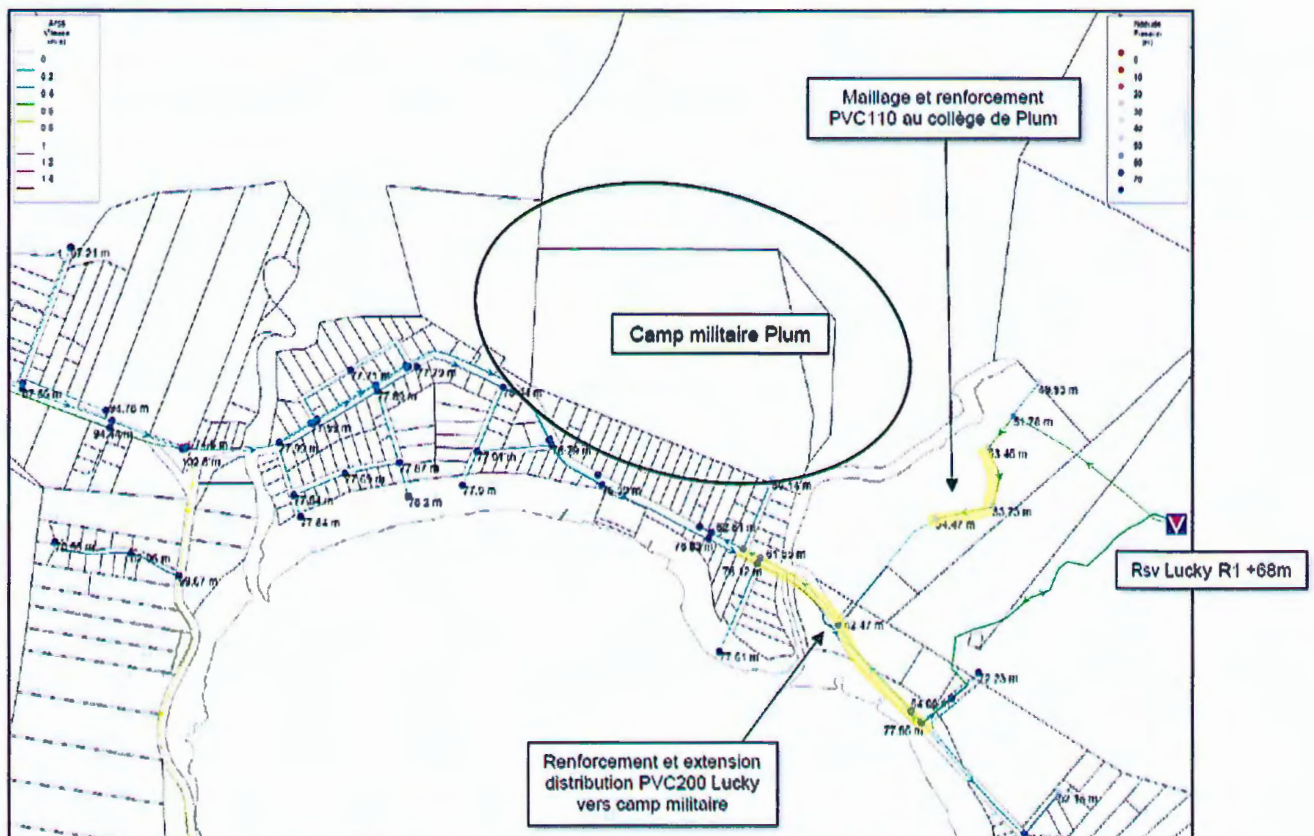
Sur budget annexe EAU de la ville du Mont-Dore :

Libellé		Totalen FCFP TTC	2023
Dépenses d'investissement			
	Opération	46 000 000	46 000 000
TOTAL DES DEPENSES		46 000 000	46 000 000
Recettes d'investissement			
	Etat	23 000 000	23 000 000
	Province Sud	6 900 000	6 900 000
	Ville	16 100 000	16 100 000
TOTAL DES RECETTES		46 000 000	46 000 000

5. Calendrier prévisionnel

- APS à DCE : achevé fin février 2023
- Appel d'offres : mars 2023
- Délais travaux : 5 mois
- Début des travaux : juin 2023
- Fin des travaux : Octobre 2023

6. Plan de situation



NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE AU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET : Approbation du programme des travaux d'extension et de renforcement du réseau de distribution du col de Plum.

P.J.: - Projet de délibération,
- Programme de travaux.

Finalité et enjeux

La première phase opérationnelle des travaux de renforcement du col de Plum permet de livrer 4200 mètres de conduite en renfort de l'existant et deux réservoirs d'une capacité totale de 1000 m³. Ces travaux couvriront les besoins du secteur à un horizon de 15 ans.

Ces aménagements sont complétés par une extension et un renforcement de la distribution qui a pour objectif de :

- étendre le rayon de distribution du réservoir « Lucky », et ainsi tirer le plein potentiel de sa capacité. Cela permettra à terme de rationaliser l'exploitation en abandonnant certains réservoirs de petite capacité.
- créer une redondance dans la distribution du réservoir « Nothing » au Sud de « Lucky ».

Cette opération s'inscrit dans le Schéma Directeur d'Adduction d'Eau Potable de la ville du Mont-Dore en contribuant au renforcement du réseau d'eau potable du secteur de Plum.

Estimation financière et plan de financement

Le coût de l'opération est estimé à 46 000 000 FCFP TTC (études, suivi des travaux, fournitures et équipements, travaux, aléas et frais divers).

Cette opération est inscrite au contrat d'agglomération 2017-2022.

Calendrier prévisionnel physique et financier

La durée prévisionnelle des travaux est estimée à 5 mois.

Projet de délibération

Le projet de délibération prévoit ainsi d'approuver le programme de l'opération et d'habiliter le maire à signer les marchés, les avenants éventuels avec les entreprises qui seront proposées par la Commission d'Appel d'Offres.

Aucune observation n'est émise par la commission chargée de l'aménagement du territoire, du transport, du cadre de vie et de l'environnement, en date du 06 mars 2023.

Le projet de délibération reçoit un AVIS FAVORABLE de la commission, à l'unanimité des membres présents.

Tel est l'objet du projet de délibération ci-joint, que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Mont-Dore, le 17 MAR. 2023

Le Maire,

Eddie LECOURIEUX

